

## le risque nucléaire

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.

Les accidents peuvent survenir en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle, lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments.

Un rejet accidentel d'éléments radioactifs provoquerait une contamination de l'air et de l'environnement.

Les populations environnantes seraient alors soumises aux rayonnements de ces particules déposées sur leur lieu de vie. Elles subiraient une *irradiation externe*.

De plus, si l'homme inhale des éléments radioactifs ou ingère des aliments contaminés, il y a *contamination interne* de l'organisme.

D'une façon générale, on distingue deux types d'effets aux rayonnements sur l'homme selon les niveaux d'exposition :

- **à de fortes doses d'irradiation**, on parle **d'effets non aléatoires**. Ils engendrent l'apparition de divers maux (malaises, nausées, vomissements, perte de cheveux, brûlures de la peau, fièvre, agitation). Au-dessus d'un certain niveau très élevé, l'issue fatale est certaine.
- **les effets aléatoires**, engendrés par de faibles doses d'irradiation, n'apparaissent pas systématiquement chez toutes les personnes irradiées et se manifestent longtemps après l'irradiation. Les manifestations sont principalement des cancers et des anomalies génétiques.

Certaines communes du département du Var peuvent se trouver exposées au risque nucléaire.

Ce risque est généré :

- par les installations du CEA de Cadarache (situé dans les Bouches-du-Rhône) pour les communes de Rians, Ginasservis et Vinon-sur-Verdon ;
- par les activités nucléaires de la défense regroupées dans le périmètre de la base navale du port de Toulon, pour les communes de Toulon, Ollioules et La Seyne-sur-Mer.

La carte ci-jointe présente les périmètres retenus lors de l'approbation de plans particuliers d'intervention (PPI) liés à ces établissements.

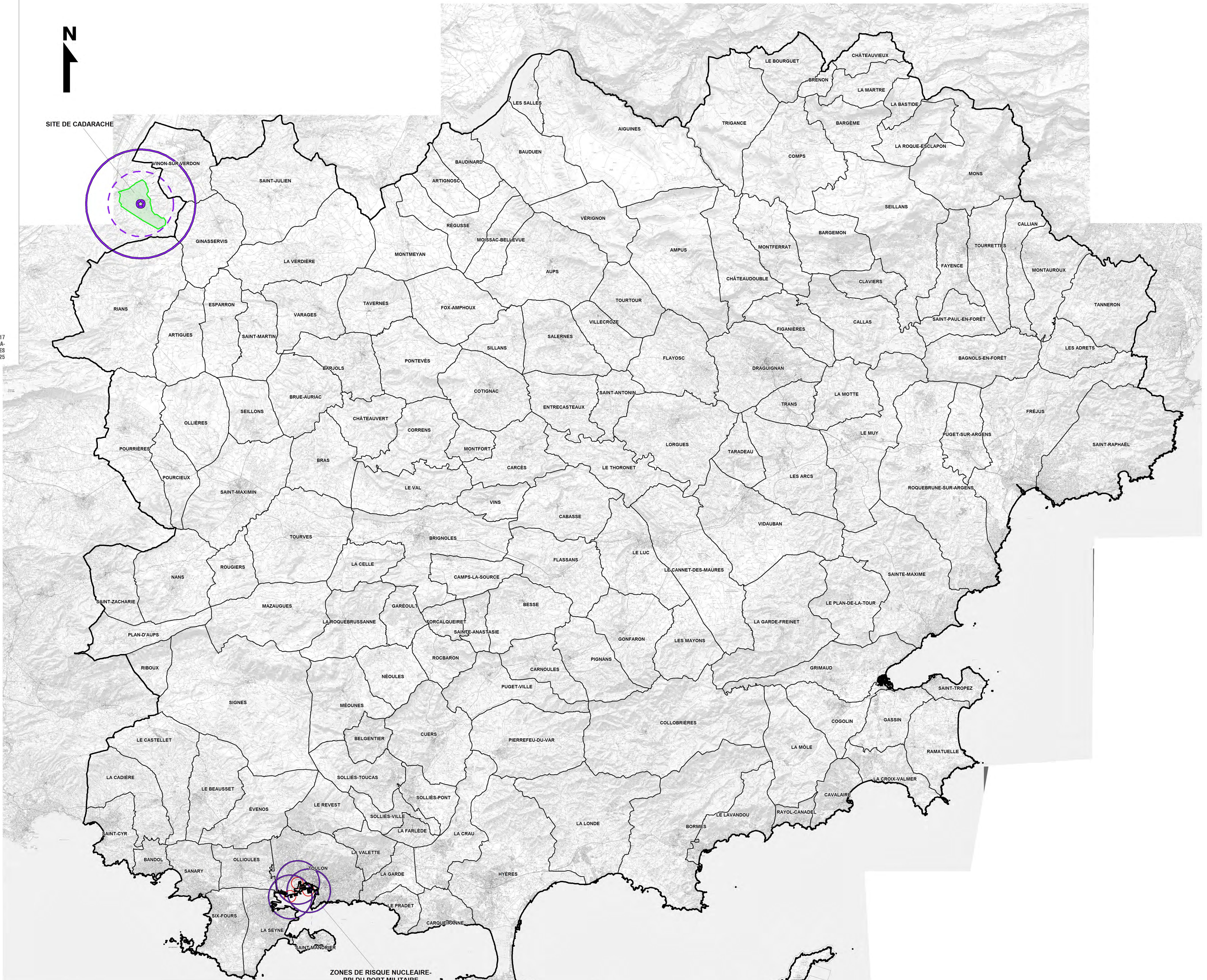
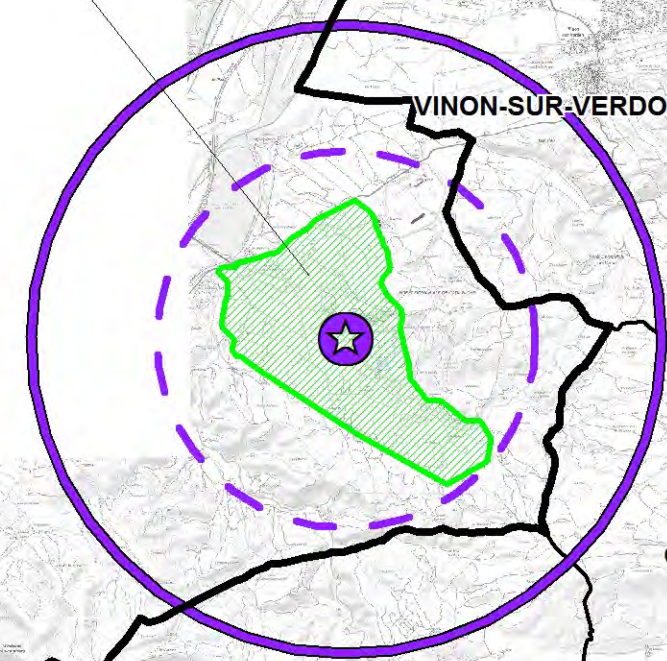


Délimitation des zones soumises à un  
risque naturel ou technologique prévisible  
en application de l'article  
R.443-9 du code de l'urbanisme

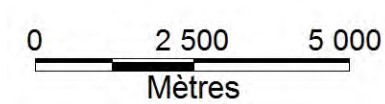
RISQUE NUCLEAIRE



SITE DE CADARACHE



ZONES DE RISQUE NUCLEAIRE-  
PPI DU PORT MILITAIRE



Le 2017  
2 NOV. 2017  
Cette carte est indissociable de sa notice d'accompagnement

Direction  
Départementale  
des Territoires  
et de la Mer  
VAR  
Service Aménagement  
Durable  
Bureau Risques

SEPTEMBRE 2017  
Sources: DREAL PACA-  
CONTROLE GENERAL ARMEE  
Fond : IGN 2016 © SCAN25

Luc VIDELAINE